

# D.E.S.S. en relations industrielles

## Objectif et structure du D.E.S.S. en relations industrielles

Le D.E.S.S. (Diplôme d'études supérieures spécialisées) en relations industrielles est un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle qui vise à développer ses connaissances en RI de afin de mieux intervenir face aux enjeux contemporains du travail et des innovations dans les organisations, dans tous les aspects des ressources humaines, du travail et de l'emploi. Le programme mise sur un apprentissage pluridisciplinaire qui repose essentiellement sur une scolarité de cours à laquelle s'ajoute le travail dirigé.

### La structure

Le D.E.S.S. en relations industrielles possède les caractéristiques suivantes :

- Un programme de 30 crédits comprenant 7 cours (ou séminaires), totalisant 21 crédits et 1 travail dirigé de 9 crédits. Le travail dirigé permet de réaliser, sous la supervision d'un professeur de l'École, un exercice de recherche de portée limitée permettant d'explorer un sujet choisi par l'étudiant.
- Le programme est constitué d'un bloc général obligatoire de 4 cours (théories des relations industrielles, gestion des RH, rapports collectifs du travail, politiques gouvernementales) et de 3 cours optionnels (au choix) spécialisés dans l'un des domaines des relations industrielles.
- Les cours obligatoires doivent être entamés en premier lieu, suivis des cours optionnels. Au terme de cette scolarité, l'étudiant produit un travail dirigé. Dans le cas d'un étudiant à temps complet, le travail dirigé peut aussi être effectué tout en suivant un dernier cours optionnel.
- Les cours sont offerts aux 3 trimestres (automne, été, hiver). Ceux du trimestre d'été se déroulent en accéléré sur 7 semaines, soit 2 cours par semaine) en mai et juin. Les étudiants du D.E.S.S. participent, grosso modo, aux mêmes cours que ceux suivis par les étudiants de la maîtrise ou des microprogrammes.
- L'étudiant qui se consacre à plein temps au D.E.S.S peut obtenir son diplôme en 3 trimestres. Soit une année complète (ex. : 3 cours au trimestre d'automne; 3 cours au trimestre d'hiver; 1 cours et le travail dirigé au trimestre d'été, allant dans ce cas de mai à août pour réaliser le travail dirigé).
- L'étudiant à temps partiel doit réaliser le programme complet en 4 ans maximum.

## Le passage du D.E.S.S. à la maîtrise en RI

L'étudiant en voie de terminer son D.E.S.S. peut faire une demande d'admission en raison d'un changement de programme afin de s'inscrire à la maîtrise. Dans ce cas, il ajoutera 15 crédits à son parcours de 30 crédits du D.E.S.S. pour obtenir un diplôme de maîtrise en relations industrielles.

L'étudiant ne peut cependant cumuler les 2 diplômes puisque son parcours au D.E.S.S. sera intégré et reconnu pour l'obtention de la maîtrise. Les 15 crédits additionnels peuvent se composer soit de 5 cours ou encore de 2 cours suivis d'un 2<sup>e</sup> travail dirigé, au choix de l'étudiant.

### Conditions d'admissibilité au D.E.S.S.

- Le bachelier en relations industrielles (ou diplôme équivalent) affichant une moyenne cumulative d'au moins 3,0/4,3 (ou un seuil correspondant s'il provient d'une autre université) est admissible au D.E.S.S. en relations industrielles.
- Le bachelier d'une discipline autre que les relations industrielles affichant une moyenne cumulative d'au moins 3,0/4,3 (ou l'équivalent), est admissible à la propédeutique. Elle comprend 1 trimestre (plein temps) ou 2 (temps partiel) de formation préparatoire (allant jusqu'à 15 crédits) avant d'accéder au D.E.S.S. L'accès au D.E.S.S. est automatique si la personne a réussi de manière satisfaisante les crédits de sa propédeutique.
- Dans certains cas, le bachelier affichant une moyenne cumulative de 2,7 à 2,9 (ou l'équivalent) pourra être admis s'il bénéficie d'une expérience professionnelle dans le domaine des relations industrielles jugée satisfaisante par le responsable du programme.

Cette expérience minimale d'une année à plein temps devra être attestée par une (ou plusieurs) lettre d'employeur décrivant l'expérience et les réalisations professionnelles.

- La date limite d'admission au trimestre d'automne est le 1<sup>er</sup> février (une 2<sup>e</sup> cohorte est admissible s'il reste des places jusqu'au 1<sup>er</sup> mai) et la date limite pour l'admission au trimestre d'hiver est le 1<sup>er</sup> novembre.
- La candidature au D.E.S.S. doit être accompagnée d'une [lettre de justification](#) et de 2 [lettres de recommandation](#).